COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 4 novembre 2026

DEL20261104_174

L'an deux mil vingt-six, le quatre novembre à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni, en salle des mariages à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le 29 octobre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 34
Présents : 26
ARBUSIGNY : Sylvia DUSONCHET, Ludovic TROTTET ;
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Jérôme ADOLPHE, Patricia COURIOL, Régine MAYORAZ ;
LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PERINET ;
MONNETIER-MORNEX : Sabine CRETIN, Julia LAHURE, David LIMAL ;
NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE;
PERS-JUSSY : Mathieu BADIN, Marie-Claire LAFFIN, Isabelle ROGUET, Yannick ROGUET ;
REIGNIER-ÉSERY : Bernard ACHARD, Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Maxime JUCHEREAU, Franck KOËNIG, Valérie LEBEAU, Stéphanie LE MOAL, Lucas PUGIN,
SCIENTRIER : Daniel BARBIER, Sandra FLOQUET ;

Absents excusés : Christophe BOYER, Stéphanie BRIFFOD, Valérie DECOTTIGNIES, Guillaume GAUTHIER, Bertrand RICHIERO ;
Pouvoirs : David DE VITO a donné pouvoir à Isabelle ROGUET ; Nadège SAPORITO a donné pouvoir à Laurent FAVRE ; Nora ZERARI a donné pouvoir à Stéphanie LE MOAL ;
Votants : 29

Secrétaire de séance : Sandra FLOQUET

DEL20261104_174_ Décision modificative n°1 du budget annexe ZAE 2026

Rapporteur : Madame la 3ème Vice-Présidente aux Ressources administratives et partenariales, Madame Régine MAYORAZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la nomenclature M57 et son instruction ;
VU la délibération n°20260128_008 en date du 28 janvier 2026 portant vote du budget primitif 2026 du budget annexe ZAE ;
VU la délibération n°20260603_105 en date du 3 juin 2026 portant vote du budget supplémentaire 2026 du budget annexe ZAE

CONSIDÉRANT qu'en prévision de la fin de l'exercice budgétaire et de l'éventuelle clôture du budget annexe ZAE, il est nécessaire d'apporter des modifications et des ajustements au budget primitif 2026 dudit budget annexe afin de prendre en compte des changements intervenus en cours d'exercice comptable ;

Section de fonctionnement – Dépenses :

CONSIDÉRANT qu'afin de disposer des crédits nécessaires au remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) encaissée depuis plusieurs années sur le budget ZAE mais non reversée, il avait été budgété la somme de 371 000 €. Or, le délai de reprise de l'administration ayant expiré, la direction départementale des finances publiques demande à la CCA&S de reverser uniquement la TVA déductible pratiquée de 2020 à 2025, soit un montant total de 79 462,16 € exactement. Dès lors, il convient de réduire d'autant la prévision budgétaire à l'article 65888.

CONSIDÉRANT qu'au regard des éléments qui seront explicités ci-après pour la section d'investissement, il convient d'augmenter le virement à la section d'investissement de 189 000 € (compte 23) ;

Section de fonctionnement – Recettes :

CONSIDÉRANT qu'il a été constaté une erreur dans l'imputation prévue pour la subvention d'équilibre venant du budget principal, celle-ci devant être prévue à l'article 7573621 (Subventions aux budgets annexes et régies non dotés de la personnalité morale) et non à l'article 748388 (Contributions, attributions et autres participations) ;

CONSIDÉRANT qu'eu égard à la diminution du montant à reverser au titre de la TVA, et intégration faite des autres évolutions, il apparaît pertinent de revoir le montant de la subvention d'équilibre du budget principal, celle-ci ayant été initialement estimée à 598 474,27 €. Il est proposé de la ramener à 495 974,27 € ;

Section d'investissement – Dépenses :

CONSIDÉRANT qu'il convient de revaloriser de 20 000 € l'enveloppe initialement budgétée à l'article 2152 pour le financement de la signalisation dans les ZAE. En effet, cette somme de 20.000 Euros avait été budgété au budget principal, et que cette réalisation doit être portée par le budget annexe ZAE ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'intégrer, dans l'enveloppe budgétée à l'article 27638, le rachat anticipé du portage foncier sur la ZAE des Vainges à Nangy, celui-ci n'ayant pas été budgété initialement ;

CONSIDÉRANT que, conséquemment au sujet de la TVA déductible non reversée, il est nécessaire de réintégrer ladite TVA dans chacune des immobilisations concernées, par des écritures croisées au chapitre 040 en dépenses d'investissement et au 042 en recettes d'investissement ;

Section d'investissement – Recettes :

CONSIDÉRANT que, outre la prévision budgétaire nécessaire aux écritures de régularisation des immobilisations telles que décrites ci-avant, il convient d'actualiser le montant de recette budgété au titre du virement de la section d'exploitation en concordance avec la modification opérée en dépenses de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT d'autre part qu'il convient de retirer du budget la recette de 125 000 € budgétée initialement au titre de la vente au Conseil départemental de la Haute-Savoie du terrain acheté par portage foncier sur la ZAE des Vainges à Nangy. En effet, la vente ne devant se concrétiser qu'en 2027, il convient de la retirer du budget 2026 ;

Synthèse :

CONSIDÉRANT qu'il est dès lors proposé aux élus du Conseil communautaire d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe ZAE 2026 telle que décrite ci-après, laquelle est équilibrée en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

Nature	Crédits votés au titre du budget primitif	Décision modificative n°1	Crédits ouverts après DM
Dépenses de fonctionnement	640 224,27 €	- 102 500 €	537 724,27 €
Recettes de fonctionnement	640 224,27 €	- 102 500 €	537 724,27 €
Dépenses d'investissement	345 480,20 €	+ 88 864,38 €	434 344,58 €
Recettes d'investissement	345 480,20 €	+ 88 864,38 €	434 344,58 €

CONSIDÉRANT le détail de la décision modificative :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Chapitre 65 *:*		***Chapitre 74*** **:**	
65888 - Autres charges diverses de gestion courante	-291 500 €	748388 - Autres taxes diverses	-598 474,27 €
Sous-total	**-291 500 €**	***Sous-total***	**-598 474,27 €**
Chapitre 23 : Virement à la section d'investissement	**189 000 €**	***Chapitre 75*** **:**	
		7573621 - Subvention au budget annexe	495 974,27 €
		Sous-total	**495 974,27 €**
TOTAL DEPENSES	**- 102 500 €**	**TOTAL RECETTES**	**-102 500 €**

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Chapitre 21 :		***Chapitre 21 :***	
2152 - Installations de voirie	20 000 €	2111 - Terrains nus	-125 000 €
Sous-total	**20 000 €**	***Sous-total***	**-125 000 €**
		Chapitre 21 : Virement de la section d'exploitation	**189 000 €**
Chapitre 27 :			
27638 - Créances autres établissements publics	44 000 €		
Sous-total	**44 000 €**		
Chapitre 040 :		***Chapitre 042 :***	
		75888 - Autres produits de gestion courante	24 864,38 €
2031 - Frais d'études	4 687,50 €	***Sous-total***	**24 864,38 €**
2111 - Terrains nus	1 804,65 €		
2128 - Autres agencements et aménagements de terrain	108 €		
2151 - Réseaux de voirie	2 141,40 €		
2152 - Installations de voirie	16 122,83 €		
Sous-total	**24 864,38 €**		
TOTAL DEPENSES	**88 864,38 €**	**TOTAL RECETTES**	**88 864,38 €**

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative du budget primitif du budget annexe ZAE 2026 telle que décrite ci-avant ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance
Sandra FLOQUET

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 12/11/2026
Publié, le 12/11//2026